

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 34 (1908)
Heft: 23

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En notre époque banale où la plupart des œuvres d'architecture attestent trop souvent l'oubli des traditions et du sentiment de la forme, c'est une joie reposante, parmi tant d'œuvres savantes, compliquées et laides, de pouvoir contempler ces vieux monuments dont la floraison montre une infinie variété d'aspects dans lesquels on retrouve toujours la simplicité, l'harmonie, la beauté naïve.

Nul doute que ce premier album dans lequel revivent, avec poésie, les anciennes formes de l'architecture campagnarde, ne reçoive un accueil qui obligera l'auteur à ne point rester en chemin et à nous donner prochainement une œuvre nouvelle.

CONCOURS pour une école supérieure de jeunes filles, à Genève.

Rapport du jury chargé d'examiner les projets de concours pour le choix d'un emplacement et l'élaboration des plans d'une école secondaire et supérieure de jeunes filles.

Le jury, réuni le lundi 9 et le mardi 10 novembre 1908, dans la salle de l'Alabama, nomme comme président M. le conseiller d'Etat V. Charbonnet et comme rapporteur M. J.-L. Cayla, architecte. M. Veillon, secrétaire du Département des Travaux publics, est chargé de fonctionner comme secrétaire.

49 projets se répartissant sur 11 emplacements différents ont été remis au Département des Travaux publics dans les délais fixés par le programme du concours.

Ces projets, qui ont été numérotés dans leur ordre d'arrivée, portent les devises suivantes :

1^o Projets sur le terrain proposé par le Conseil d'Etat :

- Nos 1. *Au lac Léman.* — 2. *Vénéérable.* — 3. *Promotion.* — 5. *Match.* — 7. *Labor.* — 10. *Myosotis.* — 11. *Rousseau.* — 12. *Voici mon idée.* — 13. *Calvin.* — 14. *Sud-Est.* — 18. *La Chorale.* — 20. *Lux.* — 22. *St-Gervais.* — 24. *L'Etat.* — 25. *Zed.* — 26. *Aer & Lux.* — 27. *Concorde.* — 29. *Empiro.* — 30. *Goléron.* — 31. *Cé qué l'aino.* — 32. *Mædéli.* — 36. *Noir et blanc.* — 39. *Vers l'église.* — 41. *Fix bis.* — 44. *Air.* — 45. *Une idée.* — 46. *St-Gervais.* — 47. *Récréation.* — 48. *Ibis.*

2^o Projets sur d'autres terrains :

Terrain de M. Janin: Nos 4. *Sur la hauteur.* — 6. *Rhône.* — 16. *St-Jean.* — 21. *St-Jean.* — 23. *Air et lumière.* — 35. *Sur un terrain à vendre.* — Jardin de St-Jean: 16. *Le Jardin.* — 33. *Sur le Rhône.* — 42. *Le Jardin.* — St-Jean: 8. *St-Jean.* — Hôtel Bellevue: 19. *Bellevue.* — 40. *X, Y.* — Délices: 37. *Est et Sud.* — 49. *Fix.* — Rue du Vuache: 9. *Voltaire.* — Rue du Stand prolongée: 28. *Air et Lumière.* — Avenue du Mail: 34. *La plaine.* — Pointe de l'Île: 38. *Rhône.* — Place de la Poste: 43. *Poste.* — Sans indication de terrain: 15. *20^e siècle.*

Après avoir visité les divers emplacements proposés, le jury décide de classer les projets, en tenant compte autant que possible des difficultés inhérentes à chaque emplacement, mais sans se prononcer sur la situation des parcelles proposées.

Le jury décide de procéder à son examen par élimination et de retenir, après trois tours successifs, les dix projets jugés les meilleurs.

Au premier tour ont été éliminés les projets: Nos 2, 3, 5, 10, 11, 12, 14, 15, 17, 20, 27, 29, 30, 31, 34, 36, 48.

CLOCHERS SAVOYARDS

J. Torcapel.



Châtillon.

CLOCHERS SAVOYARDS

J. TORCAPEL



Saint-Nicolas La Chapelle.

Seite / page

leer / vide /
blank

Au 2^e tour: Nos 4, 7, 8, 9, 13, 18, 22, 26, 28, 38, 45.

Au 3^e tour: Nos 1, 6, 19, 23, 24, 25, 33, 35, 37, 39, 41.

Les dix projets retenus sont: Nos 16, 21, 32, 40, 42, 43, 44, 46, 47, 49.

Procédant à l'examen définitif des projets retenus, le jury a présenté les critiques suivantes:

1^o Projets sur l'emplacement proposé par le Conseil d'Etat:

N^o 32. *Mædeli*. — Plan bien condensé. Entrée manquant d'ampleur; larges promenoirs bien éclairés; vaste escalier à proximité de l'entrée; salle de gymnastique bien placée dans le sous-sol; salle de conférences malheureusement placée au troisième étage, trop basse de plafond et trop éloignée de l'escalier; salles d'étude bien disposées sur la rue, mais vestiaires insuffisants; façade intéressante et jolis détails perspectifs.

N^o 44. *Air*. — Très bon projet, bien groupé et bien distribué; entrée et vestibule spacieux; grand escalier bien disposé; salle de conférences de hauteur insuffisante; salles d'étude et vestiaires bien placés; façades sobres, bien appropriées à leur destination et n'écrasant pas trop le temple de St-Gervais.

N^o 46. *St-Gervais*. — Plan bien groupé, mais trop déchiqueté du côté cour; entrée mesquine et premier escalier trop rapide; beaux promenoirs; salle de gymnastique et salle de conférences bien placées au rez-de-chaussée, mais salle de conférences un peu basse; salles d'étude et vestiaires bien disposés; façades prétentieuses.

N^o 47. *Récréation*. — Plan intéressant; vastes promenoirs bien éclairés, mais escaliers des étages trop étroits; salle de gymnastique avec dégagement spécial sur la rue; salle de conférences au rez-de-chaussée à proximité de l'entrée; salles d'étude et vestiaires bien disposés; W.-C. trop excentriques; façades bien présentées, mais écrasantes pour l'entourage.

2^o Projets sur terrain de M. Janin, rue de St-Jean:

N^o 16. *St-Jean, cadre bleu*. — Plan en longueur; entrée et escalier spacieux; promenoirs bien éclairés; gymnastique en annexe d'exécution très coûteuse; salle de conférences avec entrée spéciale avec vestiaires mal aménagés; salles d'étude et vestiaires bien placés; façades et toitures tourmentées.

N^o 21. *St-Jean, cadre brun*. — Très bon plan, bien ordonné; vaste vestibule; salle de gymnastique bien placée, l'auteur a habilement profité de la déclivité du terrain pour son éclairage et ses dégagements; appartement du concierge au Nord et en sous-sol mal placé, pourrait être avantageusement transporté dans les combles; salle de conférences bien placée sur la gymnastique, mais un peu basse de plafond; salles d'étude et vestiaires bien aménagés; bonne façade, tranquille et bien dans le caractère local.

3^o Projet sur la Promenade de St-Jean:

N^o 42. *Le Jardin, cadre rouge*. — Plan bien groupé, trois portes d'entrée contiguës; vastes vestibules et promenoirs trop encombrés de colonnes et points d'appui; salle de conférences, du côté boulevard, présenterait des inconvénients à cause du bruit; salle de gymnastique en annexe et en contre-bas, permettrait de maintenir l'école à une hauteur modérée; vestiaires centraux mal disposés; salles d'étude orientées pour la plupart du côté du jardin; façades sobres et bien proportionnées.

4^o Projet sur le terrain de l'Hôtel Bellevue:

N^o 40. *X, Y*. — Plan bien groupé et utilisant pratiquement le terrain. Entrée sur le préau de la rue Voltaire; escaliers trop

étroits; dégagements et promenoirs bien aménagés et clairs; entrées dans les classes à prévoir directement sur les corridors; gymnastique en annexe bien placée et de hauteur suffisante; façades manquant d'intérêt.

5^o Projet sur le terrain de l'école actuelle agrandi de l'immeuble de l'angle rue du Stand.

N^o 43. *Poste*. — Beau plan intéressant; vestibules et promenoirs spacieux, insuffisamment éclairés. Bons vestiaires; salle de gymnastique en sous-sol facilement accessible de l'entrée; salle de conférences manquant d'élévation; façade bien étudiée, en harmonie avec l'architecture du bâtiment des Postes situé vis-à-vis.

6^o Projet sur terrain de la Ville, aux Délices:

N^o 49. *Fix*. — Projet intéressant, bien groupé; vestibule avec trois portes d'entrée; étages desservis par deux escaliers, larges promenoirs dont certaines parties seraient insuffisamment éclairées; belle sortie du rez-de-chaussée sur le préau. Salle de gymnastique indépendante à front de la cour d'entrée; salles d'étude bien placées du côté du jardin; vestiaires, précédant les salles, mal éclairés; façades tranquilles et bien ordonnées.

Le jury, dans le but de désigner les cinq architectes qui devront prendre part au concours définitif, décide de choisir les cinq meilleurs projets, sans leur attribuer de classement spécial et de classer les cinq suivants par ordre de mérite, afin de pouvoir compléter la liste des lauréats pour le cas où plusieurs des cinq premiers projets se trouveraient être du même auteur.

Les cinq projets primés en 1^{re} ligne sont énumérés suivant l'ordre de présentation: Projets Nos 16. *St-Jean, cadre bleu*. — 21. *St-Jean, cadre brun*. — 42. *Le Jardin, cadre rouge*. — 44. *Air*. — 49. *Fix*.

Viennent ensuite, par ordre de mérite: N^o 32. *Mædeli*. — N^o 47. *Récréation*. — N^o 43. *Poste*. — N^o 46. *St-Gervais*. — N^o 40. *X, Y*.

Le jury ne se prononce pas sur le choix d'un emplacement définitif par le fait que quelques terrains présentés sont dans des conditions spéciales au point de vue de l'intérêt général. En outre, la question financière pour l'acquisition des parcelles doit être prise en considération.

Toutefois, il a classé les emplacements par ordre de préférence de la manière suivante:

1^o *Promenade de St-Jean*. — Le jury reconnaît que ce terrain serait le plus beau et le mieux approprié et permettrait de créer un préau, mais que le jardin se trouverait par ce fait notablement réduit.

2^o *Terrain Janin*. — Egalement central, se recommande par son beau développement et sa position élevée. Il y aurait lieu de créer des servitudes de hauteur sur les immeubles situés en contre-bas sur le quai de St-Jean pour éviter que l'air et la lumière soient enlevés à l'école. Le jury signale, en outre, les inconvénients que pourraient présenter, à certains moments, les fumées des fabriques du quartier et de celui de la Coulouvrenière. La ligne de chemin de fer ne paraît pas présenter de graves inconvénients au point de vue du bruit.

3^o *Terrain de l'Etat, rue des Terreaux du Temple*. — Très central, d'accès facile, avec faces principales sur rues exposées au Nord-Est et au Nord-Ouest.

Du côté Nord-Est cependant le jour est bien garanti par le temple de St-Gervais, qui est de faible hauteur.

Les faces opposées seraient malheureusement éclairées sur une cour entourée de constructions d'aspect désagréable. Les étages inférieurs seront privés d'air et de soleil jusqu'au moment de la reconstruction du quartier qui prévoit une grande cour centrale. Il n'y aurait pas possibilité de créer un préau, création recommandée actuellement par les hygiénistes pour les bâtiments scolaires.

4° *Terrain des Délices*, rue Voltaire. — Bien orienté et se prêtant bien à la construction d'un bâtiment d'école, quoique adossé du côté Est à un mur mitoyen. Aurait le grand avantage de procurer à l'école un magnifique préau bien planté. Malheureusement terrain un peu excentrique.

5° *Terrain de l'ancien Hôtel Bellevue*, rue Voltaire et rue de Lyon. — Bien orienté; dégagé de tous les côtés; se prêterait donc bien à la construction d'un bâtiment d'école. Peut-être un peu trop resserré entre deux artères importantes et avec moins beau préau que l'emplacement précédent. Egalement un peu excentrique.

6° *Terrain avenue du Mail*. — Face principale sur l'avenue du Mail, orientée à l'Est; face opposée sur une rue secondaire de faible largeur. Encastré entre deux murs mitoyens élevés, le préau laisserait à désirer. Situé à l'extrême limite Sud de la zone admise.

7° *Terrain de l'Arquebuse*, rue du Stand prolongée. — Bien orienté, mais dans un quartier industriel. Dans le voisinage immédiat du cimetière de Plainpalais et de l'Usine à gaz. Terrain occupé en partie par un immeuble locatif de construction récente.

8° *Terrain rue du Vuache*. — Bien orienté, mais situé derrière la ligne du P.-L.-M. La face principale serait nécessairement tournée du côté du chemin de fer, ce qui n'est pas à conseiller. Abords défectueux.

9° *Terrain place de la Poste*. — Situé aux angles de trois artères bruyantes; manque d'un espace suffisant pour la création d'un préau.

10° *Terrain Pointe de l'Île*. — Exposé à la bise, emplacement insuffisant pour établir un préau; trop rapproché de l'école de la rue d'Italie.

11° *Terrain de la Pisciculture*, quai de St-Jean. — Bien orienté, mais de forme défectueuse et placé dans un bas-fond. Accès défectueux.

Le jury procède ensuite à l'ouverture des plis des cinq projets classés en première ligne, dont les auteurs sont:

N° 16. *St-Jean, cadre bleu*, MM. Garcin et Bizot, Genève.

N° 21. *St-Jean, cadre brun*, M. Marc Camoletti, Genève.

N° 42. *Le Jardin, cadre rouge*, MM. Maurette et Henchoz, Genève.

N° 44. *Air*, MM. Maurette et Henchoz, Genève.

N° 49. *Fix*, " " "

Ces trois derniers projets étant des mêmes auteurs, le jury ouvre les plis des deux premiers projets classés en seconde ligne, dont les auteurs sont:

N° 32. *Madelé*, M. Henri Baudin, Genève.

N° 47. *Récréation*, MM. G. Peloux et M. de Rham, Genève.

Genève, le 20 novembre 1908.

V. Charbonnet; W. Rosier; F. Isoz;

E. Prince; G.-L. Cayla.

Concours pour un bâtiment scolaire à Monthey (Valais).

Rapport du jury. (Suite et fin)¹.

52. *Fontaine de Jouvence*. — Bon plan irrégulier avec excellente disposition des entrées, escaliers et W.-C.; les façades accusent une belle masse simple et harmonieuse; le porche d'entrée orné d'une fontaine décorative constitue une trouvaille heureuse et pittoresque. Afin de gagner de la place pour le préau principal, il serait préférable de placer la gymnastique parallèlement au bâtiment scolaire. Cube relativement restreint.

67. *Eclairage S.-E.* — Bon projet avec excellente disposition des divers locaux. Les façades sont simples mais d'une architecture un peu banale. Cube assez restreint.

95. *Fendant rouge (dans un cartouche)*. — Ce projet bien étudié est rendu avec distinction. Le plan est d'une irrégularité qui n'est motivée que par la recherche trop savante des motifs décoratifs des façades. La disposition des classes des escaliers et W.-C. est excellente. Les façades sont traitées simplement dans l'esprit de l'architecture valaisanne ou grisonne, sauf les toitures; le motif principal et les porches d'entrée sont d'un caractère charmant. Une aquarelle habilement rendue donne l'aspect de la façade principale. Cube un peu élevé.

98. *Colin-maillard*. — Projet remarquable au point de vue de la composition et du rendu. Le plan irrégulier, avec des entrées groupées, mais des escaliers éloignés, est fort bien ordonné; la salle de gymnastique est accolée au bâtiment principal au N.-E. d'une façon heureuse. La façade postérieure forme avec la gymnastique un ensemble parfait plein de charme. Une entrée spéciale peut desservir les deux classes enfantines. Le préau postérieur placé en contrebas du préau principal constitue une trouvaille qui permet d'éclairer largement la salle de jeux et divers autres locaux du sous-sol. Cube assez restreint. Les façades sont excessivement simples, mais d'un caractère trop spécial au pays; elles sont d'une indication un peu sommaire.

Le jury est heureux de constater que ce concours a produit une floraison de travaux qui accusent d'excellentes qualités d'étude et de présentation. Une observation cependant au sujet de ce dernier point:

Présenter une idée sous forme d'esquisse, de la manière la plus simple, la plus sobre et la plus claire, telle est la formule du concours d'architecture.

Au point de vue de la présentation (dessins, châssis, cadres et décoration), il estime que le bon goût et la distinction commandent d'éviter d'une part les excessives et superflues recherches, d'autre part, l'insuffisance regrettable des projets que certains concurrents ne craignent pas de présenter sur du papier calque, héliographique ou d'emballage.

Après un nouvel examen minutieux des qualités et défauts respectifs des projets dont la critique précède, le jury décide, d'un commun accord, d'attribuer les trois prix aux projets suivants: 1^{er} prix: projet N° 24, *Vérité*. 2^e prix: projet N° 98, *Colin-maillard*. 3^e prix: projet N° 16, *Pour chez nous*.

Il décide, en outre, d'accorder une mention honorable aux projets N°s: 17. *Au caractère du pays*; 52. *Fontaine de Jouvence*; 67. *Eclairage S.-E.*; 95. *Fendant (rouge dans un cartouche)*.

¹ Voir N° du 25 novembre 1908, page 263.

CLOCHERS SAVOYARDS

J. TORCAPEL



Salvagny (Vallée de Sixt).

Seite / page

leer / vide /
blank

Les plis des trois projets primés sont ouverts en présence du bureau du Conseil communal et donnent les résultats suivants :

1^{er} prix (Fr. 800), projet N° 24, *Vérité*, à MM. Henri Garcin et Charles Bizot, architectes, à Genève ; 2^e prix (Fr. 700), projet N° 98, *Colin-maillard*, à M. Joseph Kaufmann, architecte, à Zurich ; 3^e prix (Fr. 500), projet N° 16, *Pour chez nous*, à M. Edouard Chevallaz, architecte, à Genève.

Monthey, le 10 septembre 1908.

F. ISOZ. H. BAUDIN J. DUFOUR.

SOCIÉTÉS

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Première séance ordinaire le mercredi 18 novembre 1908, à 7 h. du soir, au café du Musée (1^{er} étage).

La séance est ouverte à 8 ³/₄ h. sous la présidence de M. G. Epitiaux, architecte, président.

Le procès-verbal de l'assemblée générale ayant été lu à la fin de la dite assemblée, M. le président se dispense d'en faire donner lecture.

M. Schönholzer, ingénieur, est proclamé membre de la Société.

La proclamation d'un candidat est, sur demande, ajournée à la prochaine séance.

M. Albert Weiss, architecte, est présenté par MM. Dufour, architecte, et Ch. Jambé, ingénieur.

Rapport du Comité : M. le président invite l'assemblée à se lever pour honorer la mémoire de MM. Emile de Vallière, ingénieur, Henri Joly, professeur, Maurice Wirz, architecte, et Louis Roux, ingénieur, que nous avons eu le regret de perdre depuis notre dernière assemblée générale ; il continue par un rapport succinct sur l'activité de notre Société durant ce dernier semestre. Il rappelle notamment les différentes questions dont s'est occupée la récente assemblée des délégués de la Société suisse des ingénieurs et architectes, à Berne, soit l'adoption d'un règlement sur les principes à observer dans l'organisation des concours d'architecture ; le rapport sur « la maison bourgeoise en Suisse » dont le premier fascicule paraîtra déjà l'année prochaine ; l'étude des questions professionnelles, tendant à relever le niveau intellectuel de l'ingénieur et de l'architecte, enfin l'augmentation de 8 à 10 fr. de la cotisation annuelle des membres de la Société suisse.

M. Epitiaux explique que, par suite de circonstances spéciales, aucune course n'a pu être organisée cette année-ci.

On passe ensuite à différentes nominations :

M. Meyer, architecte, est nommé membre de la Commission pour l'étude des questions professionnelles.

M. Laverrière, architecte, est nommé membre de la Commission d'art public pour remplacer M. Wirz, décédé.

Il est donné connaissance d'une lettre de M. Deluz, ingénieur, demandant si notre Société accepterait de partager le local de la Société des Officiers au Cercle de Beau-Séjour. Une discussion est ouverte sur cette proposition, au cours de laquelle MM. Chavannes, ingénieur, Dommer, ingénieur, Meyer, architecte, et Buttica, ingénieur, prennent la parole. Il est décidé de s'enquérir du prix de la location de la salle et de sa

superficie. Le Comité fera le nécessaire et rapportera à la prochaine séance.

Rapport de M. Meyer : Lecture est ensuite donnée par M. Meyer, architecte, président de la Commission des concours d'architecture, du projet définitif adopté à la dernière séance des délégués de la Société suisse des ingénieurs et architectes.

Il regrette que le principe de la surprime au premier prix non chargé de l'exécution et que préconisaient toutes les sections romandes, n'ait pas eu de succès auprès du Comité central et des délégués des sections allemandes. En terminant cet intéressant rapport, M. Meyer émet l'idée qu'il serait peut-être préférable de s'en tenir à notre règlement pour le canton de Vaud.

M. le président remercie chaleureusement M. Meyer.

Vu l'heure avancée, M. Mermier, ingénieur, propose de renvoyer à la prochaine séance la causerie de M. Develey, ingénieur, sur le Congrès international de la route à Paris, ceci afin de ne pas raccourcir toute discussion qui pourrait surgir d'un sujet aussi intéressant. Adopté.

Ajoutons que la séance fut précédée d'un souper, très bien servi par M. Sumser, restaurateur, et auquel ont pris part une vingtaine de membres.

La séance est levée à 10 ¹/₂ h.

BIBLIOGRAPHIE

Recherches dans le domaine du béton armé. 9^{me} fascicule. Calcul des Plaques à armature croisée. Dr Ing. Joh. Bosch. Wilhelm Ernst & Fils, éditeurs, Berlin. 50 pages et 32 figures. Broché 3.60 Mark.

Un nouveau fascicule de cette intéressante collection est offert au public par la maison berlinoise qui s'est fait une spécialité des publications sur le béton armé. L'étude actuelle concerne les plaques armées dans les deux sens, et reposant sur deux systèmes de sommiers. Cette armature est plus rationnelle que celle qui va dans un seul sens, laissant les sommiers principaux sans liaison suffisante avec la dalle adjacente, mais elle demande une répartition des poutres qui se rencontre occasionnellement plutôt dans la construction civile.

Pour arriver à donner une expression mathématique à sa pensée, M. Bosch divise sa dalle en deux systèmes de lames, dépendantes entre elles par la seule nécessité de déformations concordantes. Il néglige ainsi les efforts de cisaillement dans les deux directions principales. Cette simplification est très admissible. Mais, passant à la limite, s'il donne à ses lames des largeurs de plus en plus faibles, M. Bosch arrive à des intégrations irrésolubles.

Le calcul de la dalle conduit à celui des sommiers d'appuis qui l'encadrent, et les actions ainsi déterminées rendent palpable la tendance au relèvement des angles de la dalle. Des exemples numériques terminent cette étude et illustrent à la fois la méthode proposée et l'application des normes prussiennes du béton armé qui, quoique rigoristes, donnent, dans une application intelligente, d'excellents résultats.

Nous ne pouvons que recommander cette étude, très spéciale, à ceux qui ne craignent pas une lecture un peu ardue. Les résultats constatés en cours de route les en dédommageront.

A. P.